



SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

SERVICE DES EAUX

**CONTRAT D'ABONNEMENT ORDINAIRE
AU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

Numéro de compteur : _____
Diamètre du branchement : _____
Date de départ de l'abonnement : _____

Entre la VILLE de LA BRESSE

Et

M, Mme ; Mlle _____ Tél _____

Demeurant _____

Agissant en qualité de _____

Dénommé ci-après l'abonné,

Il est convenu

Qu'un abonnement au service de distribution d'eau désignée ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis :

Il s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau dont un exemplaire lui a été remis, sans préjudice des voies de recours de droit commun.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Toutes les factures devront être envoyées à l'adresse suivante :

Fait à _____ le _____

L'abonné,

le Service des Eaux,

Exemplaire à retourner aux Services Techniques Municipaux
7 route de Niachamp 88250 LA BRESSE - sde@labresse.fr

Nota : les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé, sont indispensables à toute fourniture d'eau et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

SERVICE DES EAUX

CONTRAT D'ABONNEMENT ORDINAIRE AU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Numéro de compteur : _____
Diamètre du branchement : _____
Date de départ de l'abonnement : _____

Entre la VILLE de LA BRESSE

Et

M, Mme ; Mlle _____ Tél _____

Demeurant _____

Agissant en qualité de _____

Dénommé ci-après l'abonné,

Il est convenu

Qu'un abonnement au service de distribution d'eau désignée ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis :

Il s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau dont un exemplaire lui a été remis, sans préjudice des voies de recours de droit commun.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Toutes les factures devront être envoyées à l'adresse suivante :

Fait à _____ le _____

L'abonné,

le Service des Eaux,

Exemplaire à conserver par l'abonné

Nota : les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé, sont indispensables à toute fourniture d'eau et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.